

Audits,
Conseils

Etudes de
Risques

Ingénierie

Formations

Assistance
technique



Phénix Conseils
*Les spécialistes de l'incendie
et des risques*



LE CATALOGUE PHENIX CONSEILS



phenix-conseils.com
ingénierie.audits.conseils.formations

ZI Daudel - 17, rue Jean-Baptiste Colbert 26700 PIERRELATTE Tél : 04.75.27.94.84 - Fax : 04.75.27.96.92
APE 7120 B - SIRET 480 089 424 00026 - contact.f@phenix-conseils.com - www.phenix-conseils.com



Phénix Conseils

*Les spécialistes de l'incendie
et des risques*



Créée en janvier 2005, la société **PHENIX CONSEILS** est un bureau d'étude spécialisé dans la gestion des risques, l'incendie et l'explosion en milieu industriel, Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE), Installations Nucléaires de Base (INB), Etablissements Recevant du Public (ERP) et habitations.

Depuis sa création il y a 13 ans, **PHENIX CONSEILS** n'a cessé de se développer et dispose d'une équipe de professionnels expérimentés.

- Expert Incendie
- Ingénieur Modélisation numérique
- Ingénieur HSE et Ingénieur Sécurité
- Spécialiste Incendie – Formateur
- Spécialiste ATEX
- Spécialiste Gestion des Risques Industriels
- Technicien de sécurité



Le management de la qualité des processus mis en œuvre par **PHENIX CONSEILS** pour exécuter ses prestations est qualifié :

- Certification ISO 9001 version 2015 délivrée par LRQA
- Qualification UTO délivrée par EDF.



[Accès au sommaire](#)

phenix-conseils.com
ingénierie.audits.conseils.formations

ZI Daudel - 17, rue Jean-Baptiste Colbert 26700 PIERRELATTE Tél. : 04.75.27.94.84 - Fax : 04.75.27.96.92
contact.f@phenix-conseils.com - www.phenix-conseils.com



SOMMAIRE

[Présentation de Phénix Conseils](#)

2

[Sommaire](#)

3/4/5

Audits & Conseils

[Prévention et protection incendie \(industrie, ERP, habitations\)](#)

6

[Visites de prévention incendie « terrain »](#)

7

[Organisations des secours, plans et consignes](#)

8

[Mises en conformité réglementaire, APSAD](#)

9

[Diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées](#)

10

[Relevés de Densité de Charges Calorifiques \(DCC\)](#)

11

[Analyse des risques aux postes de travail \(IPRP\)](#)

12

[Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

13

[Interface avec les Autorités \(DRIRE, assureurs, sapeurs pompiers, inspection du travail, Commission de sécurité\)](#)

14

[DECI \(Défense extérieure contre l'incendie \) Etude de conformité et apports de solutions](#)

15

[Coordination SSI](#)

16

[Sûreté nucléaire](#)

17

Le catalogue est interactif, cliquez sur la ligne sélectionnée pour accéder directement à une fiche



Etudes des Risques

<u>Prévention des Risques Industriels (PRI)</u>	18
<u>Etude de risque incendie, étude de vulnérabilité incendie</u>	19
<u>Abonnement Prévention et Conseils Incendie - APSAD R11</u>	20
<u>Etude ATEX (Atmosphères Explosives)</u>	21
<u>Etudes de dangers et d'impacts</u>	22
<u>Etudes de stabilité au feu des structures</u>	23

Ingénierie

<u>Démonstration de la maîtrise des risques liés à l'incendie (INB, NBS)</u>	24
<u>Modélisation de phénomènes dangereux</u>	25
<u>PCS (Plan Communal de Sauvegarde)</u>	26
<u>PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)</u>	27
<u>POI (Plan d'Opération Interne)</u>	28
<u>PUI (Plan d'Urgence Interne)</u>	29
<u>Dimensionnement de moyens de secours (RIA, sprinkler, désenfumage, capacités hydrauliques, rétention eaux d'extinction)</u>	30

Le catalogue est interactif, cliquez sur la ligne sélectionnée pour accéder directement à une fiche



Formations

<u>Formation incendie, Maniement des extincteurs</u>	31
<u>Evacuation</u>	32
<u>Appareils respiratoires isolants (ARI)</u>	33
<u>Permis de feu</u>	34
<u>Explosion (ATEX)</u>	35
<u>Equipier de 1^{ère} intervention</u>	36
<u>Equipier de 2^{ème} intervention</u>	37
<u>Intervention face aux risques radiologiques et chimiques</u>	38
<u>Gestion et communication de crise</u>	39

Assistance technique

<u>Assistance technique incendie – Arrêt de Tranche Nucléaire</u>	40
<u>Implantation de détecteurs de fumées dans locaux d'habitation</u>	41
<u>Assistance technique assurances</u>	42

Le catalogue est interactif, cliquez sur la ligne sélectionnée pour accéder directement à une fiche



Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises et sites industriels.
- ICPE.



Prévention et Protection Incendie

La prévention et la protection incendie visent, par un ensemble de mesures actives et passives , à assurer la sécurité des personnes et des biens directement menacés par les effets d'un sinistre, et à permettre aux secours d'intervenir dans les meilleures conditions.

4 minutes suffisent pour qu'une seule flamme se transforme en incendie incontrôlable.

Cependant, les incendies peuvent être évités dans la plupart des cas.

C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter de bonnes attitudes pour se protéger du risque incendie.

OBJECTIFS

- Préparer les concepts de sécurité .
- Aider l'entreprise dans sa gestion du risque Incendie.
- Déterminer les mesures de sauvegarde du personnel.
- Elaborer les mesures de sauvegarde de l'outil de travail.
- Assurer la sauvegarde des parts de marché.
- Optimiser la protection incendie de l'établissement tout en réduisant ses coûts.

PROGRAMME

- Analyse de l'entreprise selon une méthodologie rigoureuse d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques.
- Elaboration des mesures techniques et organisationnelles de réduction et de maîtrise des risques.



Etablissements concernés :

- PME, TPE

Cadre juridique :

- Néant



Visite de prévention incendie « TERRAIN »

La prévention du risque incendie en TPE/PME est souvent négligée lorsque les responsables ont « la tête dans le guidon » ou ne peuvent déléguer, faute de moyens ou de compétences. Néanmoins, dans une entreprise, un incendie peut avoir des conséquences dramatiques. Si le nombre de victimes demeure heureusement peu élevé, les répercussions économiques sont souvent irrémédiables : **70 % des entreprises victimes d'un sinistre majeur disparaissent dans les mois qui suivent**. Dans ce domaine, PHENIX CONSEILS, est en mesure de vous fournir à partir d'une **simple visite de vos locaux** et en dehors de tout audit réglementaire, des **recommandations visant à améliorer votre prévention de l'incendie** en exploitation à un coût réduit.

OBJECTIFS

- Faire une visite de l'établissement, accompagné de l'un des responsables de l'entreprise :
 - Identifier les points pouvant être à l'origine d'un incendie
 - Identifier les points pouvant participer et amplifier les conséquences de l'incendie
 - Identifier les points d'organisation pouvant être défailants
 - Identifier les points névralgiques à sauvegarder pour la survie de l'entreprise

PROGRAMME

- Sur une demi-journée (selon la taille des installations) un spécialiste en prévention des incendies :
 - Réalisera une visite de l'intégralité de vos locaux,
 - Vous questionnera sur des points stratégiques de prévention et de protection incendie,
 - Rédigera un rapport de visite simplifié où seront mentionnées toutes les observations faites au cours de la visite de terrain.

Établissements concernés :

- Tous types d'entreprises.
- ERP – IOP.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.

Cadre Juridique :

- Code du travail :
 - Article R 4227-13.
- Arrêté du 4 novembre 1993.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat technique incendie du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.



Organisation des Secours, Plans et Consignes

Un accident peut **toujours** survenir. Dans une situation d'urgence, **chaque minute compte**. Seules **une Organisation Rigoureuse**, **une Formation Adaptée** et **une Mise en Pratique Régulière** peuvent permettre d'en limiter les conséquences.

OBJECTIFS

- Organiser les secours internes.
- Elaborer les scénarios d'évacuation.
- Réaliser les plans et consignes réglementaires.

PROGRAMME

- Elaborer les cheminements d'évacuation.
- Vérifier les éclairages de sécurité et la signalétique existante.
- Réaliser les plans d'évacuation.
- Elaborer les consignes incendie.
- Organiser les exercices d'intervention incendie et d'évacuation.

Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises.
- ERP – IOP.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.

Cadre Réglementaire :

- Code du travail.
- Règles APSAD.



Phénix Conseils

Les spécialistes de l'incendie et des risques



Mise en Conformité Réglementaire, APSAD

La mise en conformité : un vecteur de sécurité de votre activité

Les réglementations françaises et européennes (**administratives, normatives et techniques**) sont de plus en plus exigeantes. Les respecter est **un devoir** du chef d'établissement.

Issues essentiellement de retour d'expériences, elles ont pour but principalement de **garantir un niveau optimal de sécurité**.

Elles évoluent en permanence et imposent une veille réglementaire adaptée à l'activité de l'établissement.

OBJECTIFS

- Assurer la conformité réglementaire de l'établissement dans les domaines de l'incendie et de la sécurité.
- Assurer la conformité technique des équipements de sécurité.
- Assurer la veille réglementaire applicable à l'établissement.

PROGRAMME

- Définition de la réglementation applicable aux activités de l'établissement.
- Audit initial de vérification de la conformité administrative.
- Audit de vérification de la conformité aux règles techniques et DTU des installations de sécurité.
- Rapport de non-conformité (constats et écarts).
- Veille réglementaire.



Etablissements concernés :

- Tous types d'établissements recevant du public (ERP) et d'installations recevant du public (IOP).

Cadre Juridique :

- Loi 2005-102 du 11 Février 2005.
- Décret n° 2009-500 du 30 Avril 2009.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Brevet de prévention incendie.
- DUT Hygiène et Sécurité.



Diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées

L'accessibilité des personnes handicapées *Une obligation réglementaire*

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le *diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées* est devenu **obligatoire pour tous les ERP-IOP**. Cette Loi 2005-102 du 11 février 2005 sur « **le handicap et l'égalité des chances** » concerne **12 millions de Français**. Des plus jeunes aux plus âgés, quel que soit le handicap de chacun, nous sommes tous concernés. En effet, cette loi s'adresse aux **650.000 établissements recevant du public**, qui auraient dû réaliser ce diagnostic **avant le 31 décembre 2010**, afin que les handicapés ne soient plus discriminés.

1^{er} janvier 2010 :

Diagnostic ERP 1^{ère} et 2^{ème} catégories
+ ERP Etat 3^{ème} et 4^{ème} catégories

1^{er} janvier 2011 :

Diagnostic ERP 3^{ème} et 4^{ème} catégories hors Etat
+ ERP spécifique

1^{er} janvier 2015 :

Mise en conformité de tous les ERP

OBJECTIFS

- Apporter un diagnostic d'accessibilité détaillé lors d'un état des lieux.
- Proposer des solutions techniques et organisationnelles.
- Réaliser un chiffrage et un échéancier de mise en conformité.



Etablissements concernés :

- IGH.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.

Nos qualifications :

- Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat Technique Incendie du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.



Relevés de Densité de Charges Calorifiques (DCC)

La Charge Calorifique est égale à la quantité de chaleur totale susceptible de se dégager par la combustion de l'ensemble des éléments combustibles se trouvant dans un local. Elle s'exprime en Mégajoule (MJ).

La Densité de Charge Calorifique correspond à la Charge Calorifique ramenée à l'unité de surface du plancher du local. Elle s'exprime en MJ/m².

OBJECTIFS

- Réaliser un inventaire complet des locaux (numéro, niveau, surface).
- Dresser un inventaire des matériaux combustibles contenus dans chacun des locaux. et identifier les éléments fixes ou mobiles.
- Identifier l'ensemble des passages entre les locaux, définir leur état (trémies rebouchées ou non obturées), et les formaliser sur plans.
- Calculer le Potentiel Calorifique Surfaccique (PCS), ratio entre la Charge Calorifique contenue dans le local et la surface au sol du local.
- Déterminer la sensibilité au départ de feu par local (très importante, importante, modérée, faible) d'un local avec sa classe d'inflammabilité et sa source d'allumage.
- Créer des plans et des bases de données sur les différents locaux étudiés.



Etablissements concernés :

- Industries chimiques.
- Industries diverses.

Cadre Réglementaire :

- Code du travail :
 - Article L. 4622-4.
- Décret n° 2003-546 du 24 Juin 2003.

Nos qualifications :

- Préventeur habilité IPRP.



Intervenant Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

Un des principaux leviers de progrès dans l'entreprise

L'IPRP est un préventeur (*technicien* ou *ingénieur*) doté de compétences techniques ou organisationnelles, dont la mission consiste à participer à **la prévention des risques professionnels** et à **l'amélioration des conditions de travail** en complément des actions conduites par les médecins du travail.

OBJECTIFS

- Evaluation des risques (document unique).
- Conseiller, former et accompagner les entreprises dans leur démarche d'évaluation des risques chimiques ou professionnels et de prévention.

PROGRAMME

- Analyse des risques chimiques et professionnels.
- Animation, coordination de projets ou de plans d'action collective, d'évaluation, de gestion et de réduction des risques.
- Mise en œuvre de la prévention pluridisciplinaire.





Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises.
- ERP – IOP.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

L'Assistance à **Maîtrise d'Ouvrage** consiste à **représenter le maître d'ouvrage** lors d'une opération de construction neuve ou de réhabilitation, auprès de *maîtres d'œuvre* et *des entreprises intervenant sur le chantier*.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat technique incendie du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.
- Coordinateur SSI.

OBJECTIFS

- Assurer l'interface entre le maître d'ouvrage et les installateurs dans le domaine de la sécurité incendie.
- Assister le maître d'ouvrage dans la définition des besoins techniques liés à la sécurité incendie.
- Réaliser l'analyse de la valeur pour optimiser les coûts.

PROGRAMME

- Rédaction et analyse de cahiers des charges.
- Analyse de conformité des études techniques et économiques des installateurs.
- Surveillance des phases chantier.
- Elaboration et participation aux essais de performance et de réception des moyens de secours.



Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises.
- ERP – IOP.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.

Nos qualifications:

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris,.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.
- DESS Droit de la Sécurité Civile et des Risques.



Interface avec les Autorités

Le chef d'établissement soumis à **une réglementation imposante** peut être amené à **justifier sa conformité** ou à **demandeur des dérogations** à différentes Autorités administratives (Inspection du Travail, DRIRE, ASN, Commission de Sécurité, Assureurs, Sapeurs Pompiers, ...).

OBJECTIFS

- Assister le chef d'établissement dans les relations avec ses Autorités de tutelle dans le domaine de la sécurité et de l'incendie.
- Elaborer les notices de sécurité.
- Définir des moyens compensatoires.
- Réaliser les demandes de dérogation à l'application d'une réglementation.
- Préparer et assister le chef d'établissement au passage des Commissions de sécurité.
- Elaborer les plans de traitement et les transferts aux assurances.

Cadre

Réglementaire :

- Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie
- Arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie
- Règlements départementaux de la DECI

Etablissements concernés :

- Commune
- Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nos qualifications:

- Officiers anciens sapeurs-pompiers de Paris,.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.
- DESS Droit de la Sécurité Civile et des Risques.



Phénix Conseils

Les spécialistes de l'incendie et des risques



Défense Extérieure Contre l'INCENDIE

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie (poteaux ou bouches d'incendie, points d'aspiration naturels ou artificiels). Ces aménagement sont appelés Point d'Eau Incendie (PEI).

OBJECTIFS

- Assister la Mairie ou l'intercommunalité dans la mise en œuvre de la DECI
- Etablir l'état des lieux des points d'eau incendie (PEI) de la commune ou de l'intercommunalité ainsi que de leurs capacités hydrauliques.
- Etablir l'adéquation entre l'échelle de risque définie par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) et les PEI.
- Etablir les écarts vis-à-vis des exigences du RDDECI.
- Proposer des solutions techniques et établir le Schéma Directeur Pluriannuel de mise en conformité
- Assister la mairie ou l'intercommunalité dans ses discussions avec le SDIS
- Finaliser le schéma communal de DECI



Cadre Réglementaire :

- Arrêté du 2 Février 1993.
- Norme NF S61-932.



Coordination du Système de Sécurité Incendie (SSI)

Le Coordinateur SSI apporte son regard de spécialiste à tous les stades d'un projet de construction

Le Coordinateur SSI a un rôle stratégique. Il est le fondateur de la mise en sécurité bâimentaire appliquée aux fonctions de sécurité SSI.

Il a pour mission **d'assurer la cohérence technique et fonctionnelle du SSI** et de définir ses conditions de mise en œuvre pour le bâtiment ou l'établissement considéré, **conformément à la réglementation** en vigueur, **aux données contractuelles du programme**, et surtout **en adéquation avec l'exploitation du site**.

Nos qualifications :

- Coordinateur SSI.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat technique Incendie CNPP.
- Brevet de prévention incendie.

Le Coordonnateur SSI intervient à chacune des trois phases du projet :

PHASE CONCEPTION

- Etablissement du cahier des charges fonctionnel du SSI :
 - Catégorie SSI.
 - Organisation des zones.
 - Définition des liaisons.

PHASE REALISATION

- Suivi de chantier.
- Cohérence technique.
- Constitution du dossier d'identité SSI.
- Réception technique.

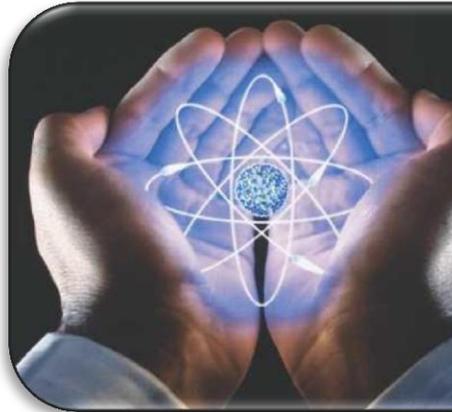
PHASE SUIVI

- Mise à jour du dossier d'identité.



Etablissements concernés :

- INB – INBS.
- ICPE.



Sûreté Nucléaire

L'ingénieur sûreté nucléaire est responsable de l'élaboration de dossiers réglementaires et de l'analyse des risques industriels appliqués au secteur du nucléaire. Il est chargé d'analyser, de rédiger et de vérifier des documents constituant les référentiels sûreté utilisés par les concepteurs et les exploitants nucléaires pour obtenir les autorisations nécessaires.

OBJECTIFS

Nos qualifications :

- Ingénieur sûreté.
- Master 2 Ingénierie Traçabilité Développement Durable option Sûreté nucléaire.
- Licence physique et ingénieries, parcours physique.

- Identification et évaluation des risques et des impacts en matière de sécurité.
- Recommandations associées aux fonctions de sûreté, à l'exploitation et à l'environnement.
- Elaboration et rédaction des études de sûreté en phases de conception, d'exploitation, de modification et en fin du cycle de vie.
- Analyse des situations incidentelles ou accidentelles.
- Rédaction et mise à jour des dossiers de sûreté (RGE, ...).
- Pilotage de l'instruction des dossiers de sûreté, des réponses à recommandations auprès des Autorités de Sûreté.
- Reporting et présentations au responsable de projet ou aux représentants exploitants ou concepteurs.



Domaines d'application :

- Tous types d'entreprises dont sites industriels et sites nucléaires.

Préparation aux Certifications :

- ISO 14001.
- OHSAS 18001.

Nos qualifications :

- Ingénieur PRI.
- DUT Hygiène et Sécurité.

**Réalisation
des prestations
Français / Anglais.**



Prévention des Risques Industriels (PRI)

L'ingénieur PRI est un généraliste de la gestion des risques, capable de traiter aussi bien **les questions de sécurité et santé de l'homme au travail** que celles relatives **aux risques industriels et environnementaux**. Il présente un ensemble de connaissances équilibrées en sciences de l'ingénieur et sciences de la vie, et possède une forte compétence sur **les aspects réglementaires, les systèmes de management** ainsi **que les aspects relationnels et humains**.

SECURITE / SANTE AU TRAVAIL

- Evaluation des risques professionnels.
- Evaluation du risque chimique.
- Réalisation de document unique.
- Etude de poste de travail.
- Etude acoustique.
- Sensibilisation à la sécurité.

SURETE INDUSTRIELLE ET NUCLEAIRE

- Réalisation d'études d'impact.
- Réalisation d'études de danger.
- Etudes de conformité à la réglementation.

(Installations Nucléaires de Base,
Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement)

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

- Etudes des impacts environnementaux.
- Bilan carbone.
- Plan de surveillance environnemental.
- Sensibilisation à l'environnement.



Etudes des Risques Incendie et de Vulnérabilité

Les incendies représentent un risque majeur pour les entreprises ; leurs conséquences affectent *leur avenir économique, la sécurité des personnes* ainsi que de *l'environnement*. C'est pourquoi maîtriser les risques incendie est une des bases essentielles pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises.

OBJECTIFS

- Vérifier la vulnérabilité de l'entreprise face au risque incendie.
- Vérifier sa capacité à supporter ces risques.
- Réduire les coûts liés à la protection incendie, tout en renforçant la sécurité.

PROGRAMME

- Etude du fonctionnement de l'entreprise et de sa gestion du risque incendie.
- Identification et hiérarchisation des sources potentielles de déclenchement et de propagation des sinistres :
 - Recensement des points névralgiques.
 - Identification des points dangereux.
 - Détermination des points vulnérables.
- Evaluation et hiérarchisation du risque incendie.
- Elaboration d'un plan de traitement :
 - Recommandations et conseils pour la mise en place de plans de prévention et de protection contre le risque incendie.

Domaines d'application :

- Tous types d'entreprises et sites industriels.

Cadre Règlementaire :

- Règle APSAD R11.

Nos qualifications :

- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat technique incendie du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.



Réalisation des prestations Français / Anglais.



Phénix Conseils

Les spécialistes de l'incendie et des risques



Abonnement Prévention et Conseils Incendie (APCI)

Améliorer la protection incendie tout en réduisant ses coûts

Chaque année, 250 000 sinistres sont déclarés aux assurances. Ils sont la cause de nombreuses pertes pour les entreprises, tant sur le plan humain que matériel.

3 entreprises sur 4 ne reprennent pas leur activité après un incendie.

Un incendie n'est pas le résultat du hasard, c'est pourquoi la prise en compte du risque incendie en prévention est **essentielle**.

L'APCI vous permet de réduire votre vulnérabilité au risque d'incendie en améliorant votre sécurité tout **en réduisant les coûts d'installation et de primes d'assurances.**

OBJECTIFS

- Réduire votre vulnérabilité face au risque incendie.
- Optimiser la protection incendie de l'établissement tout en réduisant ses coûts.
- Assurer un plan de survie en cas d'incendie et sauvegarder les parts de marché.
- Réduire le taux de votre prime d'assurance.

PROGRAMME

- Analyse initiale du risque incendie avec détermination des points névralgiques et de la vulnérabilité de l'établissement.
- Proposition d'un plan de traitement et de réduction des risques.
- Elaboration d'un plan de survie.
- Visite annuelle de suivi.
- Visite quinquennale d'actualisation du plan.

**Cadre
Juridique :**

- Directive ATEX 1999/92/CE du 16 décembre 1999.
- Code du Travail :
 - Art. R4227-46.
- Code du Travail :
 - Art. R4227-52.

Procédure :

- Utilisation de la méthode EVAREX.

Nos qualifications :

- Formation aux études ATEX INERIS et CNPP.
- Formation aux matériels ATEX CNPP.
- Brevet de Spécialiste aux interventions à risques chimiques.



Etude d'Atmosphères Explosives (ATEX)

Les atmosphères explosives (ATEX)

Un risque à prendre en compte par tout employeur

L'évaluation du risque explosion est une exigence introduite par la Directive ATEX 1999/92/CE du 16 décembre 1999 et transposée en droit national au travers, notamment, de l'article R4227-46 du Code du Travail. Les employeurs sont dans l'obligation de formaliser cette évaluation dans le document relatif à la protection contre les explosions (article R4227-52 du Code du Travail) pour la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'explosion.

OBJECTIFS

- Evaluer et réduire les risques d'explosion.
- Définir les zonages ATEX.
- Vérifier la conformité des équipements ATEX.
- Rédiger le dossier de mise en conformité (DRPCE).
- Former le personnel aux mesures techniques et organisationnelles liées au risque ATEX.



Établissements concernés :

- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- INB – INBS.

Cadre Juridique :

- Code de l'environnement :
 - Art L 121-1
 - Art. R 512-6.
- Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006.
- Décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.
- Code de la Défense :
 - Art R1333-43.

Nos qualifications :

- Ingénieur Prévention des Risques Industriels (PRI).
- DUT Hygiène et Sécurité.

Actualisation :

- Tous les 5 ans.
- Lors d'évolution de l'exploitation.
- Lors de cessation d'activité.



Études de Dangers et d'Impacts

Un pilier de la maîtrise des risques

Plus que de simples études, les études de dangers et d'impacts sont au cœur du dossier d'autorisation d'exploiter et du système de gestion de la sécurité de l'établissement. Les études de dangers et d'impacts concernent **les établissements soumis à autorisation et/ou les INB**, et permettent aux exploitants de démontrer aux Autorités de tutelles qu'ils sont en mesure de **maîtriser les risques liés à leur activité**.

ETUDE DE DANGERS

- Description de l'environnement de l'entreprise.
- Description détaillée de l'installation.
- Présentation du système de gestion de la sécurité.
- Recensement et identification des accidents et incidents survenus et potentiels.
- Identification et caractérisation des potentiels de dangers.
- Analyse des risques et mesures de prévention.
- Scénario d'accident et analyse des conséquences.
- Mesures prises pour réduire la probabilité et les effets de l'accident.
- Quantification et hiérarchisation des différents scénarios.
- Résumé non technique pour faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude.

ETUDES D'IMPACTS

- Analyse de l'état initial du site et de son environnement.
- Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement et la santé.
- Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité des inconvénients.
- Définition des raisons pour lesquelles, parmi les solutions envisagées, le projet présenté a été retenu.
- Présentation des mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients.
- Estimation des dépenses.
- Présentation des conditions de remise en état du site.

Modélisation d'explosion, de nuage chimique et d'impacts radiologiques

Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises et sites industriels et nucléaires.
- ERP-IOP.

Cadre juridique :

- Code de la construction et de l'habitation :
 - Article R 121-2.
- Arrêté du 22 Mars 2004.
- EUROCODES NF EN 1994-1-2.
- DTU P92-701.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Ingénieurs Prévention des Risques Industriels (PRI).
- Architectes.
- Ingénieur AET – Modélisation Numérique.



Etude de Stabilité aux Feux de Structures

La résistance au feu des éléments de construction est définie comme le temps pendant lequel les éléments de construction peuvent jouer le rôle qui leur est dévolu malgré l'action d'un incendie. Certains établissements doivent justifier cette durée de résistance au feu.

OBJECTIF

- Evaluer la stabilité au feu des éléments de construction.

PROGRAMME

- Etude de plans de Génie Civil.
- Définition de la Nomenclature des éléments porteurs.
- Reconnaissance de ferrailage par sondages sur les éléments porteurs.
- Calculs de la stabilité déterminée selon les approches d'évaluation définies par l'Arrêté du 22 Mars 2004 et par les méthodes des EUROCODES.
- Modélisation d'impacts thermiques par logiciels spécialisés.



Etablissements concernés :

- INB.
- INBS.

Cadre juridique :

- Loi TSN.
- Décret 2007-1557 du 2 Novembre 2007.
- Ordonnance du 5 janvier 2012.
- Arrêté du 7 Février 2012.
- Décisions ASN relatives à la maîtrise du risque d'incendie, des nuisances RGE, RDS.
- Arrêté du 26 Septembre 2007.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Brevet de Prévention Incendie.
- Certificat technique Incendie du CNPP.
- Ingénieurs Prévention des Risques Industriels (PRI).
- Ingénieur AET-Modélisation Numérique.



Démonstration de la maîtrise du risque d'Incendie

En matière de maîtrise des risques liés à l'incendie et pour l'application des dispositions relatives à la démonstration de sûreté nucléaire définies par la réglementation, une démonstration de maîtrise des risques liés à l'incendie est présentée par l'exploitant dans le rapport de sûreté. Cette démonstration justifie que les dispositions de conception, de construction et d'exploitation prises à l'égard des risques liés à l'incendie sont appropriées et définies. Elle comporte les évaluations des conséquences et est établie selon une approche proportionnée l'importance des risques ou inconvénients présentés par l'installation.

OBJECTIF

- Réaliser la démonstration de la maîtrise du risque d'incendie des INB et des INBS.

PROGRAMME

- Prise en compte des exigences réglementaires.
- Evaluation du risque d'incendie.
- Analyse des quatre niveaux de défense en profondeur.
- Si nécessaire modélisation d'incendie au moyen de logiciels spécialisés.
- Définition des mesures de mise en conformité.

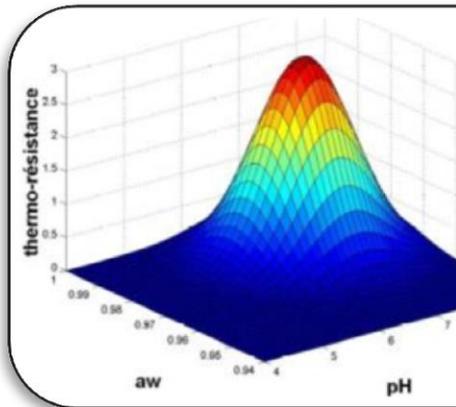


Etablissements concernés :

- INB.
- INBS.
- ICPE.
- ERP - IOP.

Nos qualifications :

- Ingénieurs Prévention des Risques Industriels (PRI).
- Ingénieur AET-Modélisation Numérique.

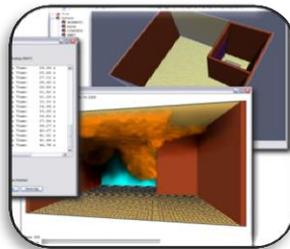


Modélisation Des Phénomènes Dangereux

Depuis de nombreuses années, les techniques de simulations connaissent un développement considérable. La modélisation des phénomènes dangereux permet d'apporter, par le calcul, une aide à la décision. La simulation des scénarios d'accidents permet d'estimer la dispersion des fumées, les températures et pressions, les flux thermiques et les concentrations toxiques lors d'incendies ou d'explosions.

L'utilisation de nouveaux outils technologiques couplée à l'expérience et le savoir-faire de nos Experts, permettent d'assurer des résultats recevables, cohérents et justifiés lors de nos études.

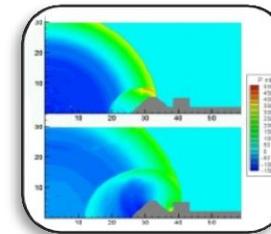
MODELISATION INCENDIE



- Calculs des **flux thermiques rayonnés** avec prise en compte des caractéristiques propres aux combustibles, de la configuration et des modes de stockage, de la topographie du site, des caractéristiques des bâtiments ou des procédés...
- Etude des **Effets Dominos**.
- Calcul de la montée en **Température des Structures**.
- Calcul de la montée en pression dans le local.
- **Dispersion de fumée** et **désenfumage**.
- Phénomènes **Backdraft** et **Flashover**.
- Calcul **des surpressions** dans les réseaux de ventilation.

phenix-conseils.com
ingénierie.audits.conseils.formations

MODELISATION EXPLOSION



- Calcul des **effets de surpressions** liés à l'explosion d'un local ou d'une atmosphère de gaz inflammable et zonage.
- Calcul des **effets thermiques** et des **effets de surpressions** générés par un phénomène de type BLEVE, UVCE, boule de feu.
- Utilisation du modèle équivalent **TNT** ou du modèle **"multy-energy"** du **TNO** suivant le scénario considéré.

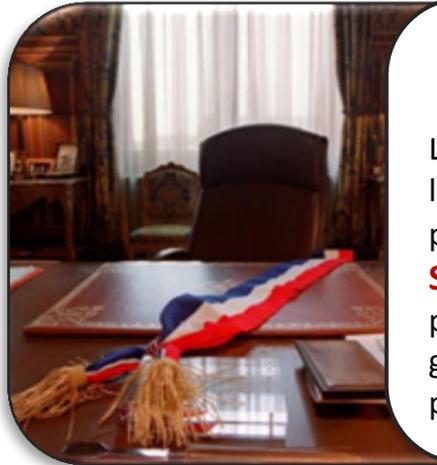


Publics concernés :

- Le Maire et les élus locaux.

Cadre juridique :

- Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
- Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005.



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens. Le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde (**PCS**) est là pour mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal, en cas de survenance d'évènements graves, afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

OBJECTIF

- Assister le Maire dans la réalisation et la mise en pratique de son PCS.

PROGRAMME

- Evaluation et diagnostic des risques et des moyens communaux disponibles.
- Mise en place d'une cellule de crise communale.
- Travail sur l'alerte et l'information des populations.
- Elaboration des documents opérationnels d'aide à la gestion de la crise.
- Préparation à la communication de crise.
- Formation / Information du personnel et des acteurs devant prendre part à la crise.
- Exercices et entraînements visant le maintien opérationnel du PCS.



Publics concernés :

- Chefs d'Établissements scolaires.
- Directeurs d'école.

Cadre juridique :

- Circulaire du 29 mai 2002 éditée dans le BO hors série n° 3 du 30 mai 2002.



Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Dans chaque école, le Directeur d'école, dans le cadre du Conseil des maîtres, doit élaborer un **P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**ûreté qui sera présenté au Conseil d'école.

Le **P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**ûreté permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

OBJECTIF

- Assister le Directeur d'école dans la réalisation et la mise en pratique de son PPMS.

PROGRAMME

- Connaître les risques majeurs auxquels l'établissement est exposé.
- Repérer les lieux importants sur un plan de masse (lieux de mise à l'abri, organes de coupure, ...).
- Constituer une cellule de crise (identifier les personnes référentes et leurs missions).
- Rédiger des fiches réflexes (détailler les actions à mettre en œuvre).
- Recenser les ressources (matériels, annuaire de crise et moyens de communication).
- Informer la communauté scolaire et les parents d'élèves.



Publics concernés :

- Les responsables d'établissements ICPE.

Cadre juridique :

- Décret du 21 septembre 1977 Modifié.
- Code de l'environnement :
- Art R. 512-29.



Plan d'Opération Interne (POI)

Le **P**lan d'**O**opération **I**nterne (**POI**) définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que les responsables de l'établissement doivent mettre en œuvre pour protéger leur personnel, les populations et l'environnement.

Le **POI** permet de d'accroître l'efficacité d'intervention des secours spécialisés. Il peut réduire significativement les pertes matérielles et diminuer les coûts de pertes d'exploitation.

OBJECTIF

- Assister le chef d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans la réalisation de son POI.

PROGRAMME

- Visite du site et entretien avec les responsables pour recueil des données nécessaires à l'étude.
- Analyse de la situation à partir des études d'impacts et de dangers existantes ou réalisation de ces études si nécessaire.
- Organisation de la gestion de crise.
- Organisation de la communication de crise.
- Organisation de la lutte contre les sinistres.
- Liaison avec les secours extérieurs.
- Définition des moyens et équipements à mettre en œuvre.
- Confection des dossiers et plans.
- Validation et exercices de suivi triennal du POI.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Ingénieurs Prévention des Risques Industriels (PRI).
- DUT Hygiène et Sécurité.
- DESS Droit de la Protection Civile et des Risques.



Etablissements concernés :

- Les sites nucléaires.

Cadre juridique :

- Décret du 21 septembre 1977 Modifié.
- Code de l'environnement :
 - Art R. 512-29.



Plan d'Urgence Interne (PUI)

L'exploitant d'une installation nucléaire de base a la responsabilité de la sûreté et de la radioprotection au sein de son installation. A ce titre, il doit avoir mis en place l'organisation de l'intervention en cas d'accidents à l'intérieur de son établissement. Les dispositions prises font l'objet d'un document officiel, Le **P**lan d'**U**rgence **I**nterne (**P**UI).

OBJECTIF

- Assister l'industriel responsable d'un site nucléaire dans la réalisation de son PUI.

PROGRAMME

- Visite du site et entretien avec les responsables pour recueil des données nécessaires à l'étude.
- Analyse de la situation à partir des études d'impacts et de dangers existantes ou réalisation de ces études si nécessaire.
- Organisation de la gestion de crise.
- Organisation de la communication de crise.
- Organisation de la lutte contre les sinistres.
- Liaison avec les secours et les Autorités extérieures.
- Définition des moyens et équipements à mettre en œuvre.
- Confection des dossiers et plans.
- Validation et exercices de suivi triennaux du PUI.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Ingénieurs Prévention des Risques Industriels (PRI).
- DUT Hygiène et Sécurité.
- DESS Droit de la Protection Civile et des Risques.



Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises et sites industriels et nucléaires.
- ERP – IOP.
- Habitations.

Cadre Réglementaire :

- Code du Travail.
- Normes techniques.
- DTU.
- Règles APSAD.

Nos qualifications :

- Agrément INSSI du CNPP.
- Brevet de Prévention Incendie.
- Certificat technique incendie du CNPP.



Dimensionnement des Moyens de Secours

La **définition** et le **dimensionnement des moyens de secours** nécessaires à la protection d'un établissement doivent répondre à une réglementation et à des règles techniques de plus en plus complexes. Nos Spécialistes assistent le chef d'établissement afin de définir **au meilleur coût** le dimensionnement des moyens de secours nécessaires.

OBJECTIFS

- Définir et dimensionner au meilleur coût les moyens de secours nécessaires à la protection de l'établissement.
- Assister le chef d'établissement dans les relations avec les installateurs et les assureurs.

PROGRAMME

- Définir les moyens de secours réglementaires ou nécessaires.
- Définir les règles techniques applicables.
- Réaliser les calculs de dimensionnement et d'implantation de ces moyens de secours.
- Réaliser ou assister la rédaction des cahiers des charges (CCTP, APS, APD, DCE).
- Vérifier et valider les dossiers techniques élaborés par les installateurs.
- Elaborer et participer aux essais de mise en service.

RIA, sprinkler, désenfumage, extincteurs, éclairages de sécurité, installations fixes de lutte contre l'incendie (eau, gaz, poudres), moyens hydrauliques, rétention eaux d'extinction, ...

Durée : ½ journée

Public concerné :

- Tout le personnel de l'établissement.

Cadre réglementaire :

- Code du Travail :
 - art. L4121-1.
 - art. R4227-28.
 - art. R4227-37.

Recyclage :

- Exercices et essais périodiques tous les 6 mois.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agréés CNPP.
- Certifiés INSSI.

**Réalisation
des prestations
Français / Anglais.**



Formation Incendie

L'actualité démontre chaque jour combien la prévention des risques incendie et la formation du personnel sont nécessaires pour faire face au départ d'incendie.

La réglementation impose cette formation dans le but d'**assurer l'évacuation rapide** des occupants et d'**intervenir rapidement sur tout début d'incendie**.

La pratique d'exercices de sécurité permet de **sauver des vies** : la vôtre, celles de vos collaborateurs, celles du public fréquentant vos établissements, et de protéger votre outil de travail.

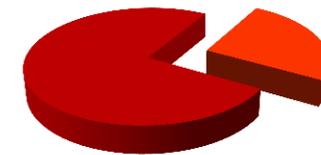
OBJECTIFS

- Connaître les règles de base de la prévention incendie.
- Savoir évacuer le bâtiment en cas d'incendie.
- Savoir utiliser les moyens de premiers secours.

PROGRAMME

- Connaître les phénomènes de naissance et de développement du feu.
- Connaître les différentes classes de feu et les agents d'extinction appropriés.
- Connaître les règles de base de la prévention incendie.
- Savoir alerter les secours.
- Connaître la conduite à tenir en présence de fumée.
- Connaître les règles de base d'une évacuation de bâtiment.
- Savoir choisir et utiliser un moyen d'extinction approprié aux différents types de feux.

Répartition Pédagogique



- Théorie
- Pratique

Durée : 2 Heures



Phénix Conseils
*Les spécialistes de l'incendie
et des risques*



Public concerné :

- Le personnel devant organiser l'évacuation des bâtiments ou la mise en sécurité des occupants.

Cadre réglementaire :

- Code du Travail :
- Art. R4227-34.

Recyclage :

- Exercices et essais périodiques tous les 6 mois.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agréés CNPP.
- Certifiés INSSI.

**Réalisation
des prestations
Français / Anglais.**



Formation Evacuation

Malgré toutes les précautions qui peuvent être prises, un sinistre est toujours possible et peut nécessiter une évacuation rapide des locaux.

Incendie, fuite de gaz, alerte à la bombe, ...

l'évacuation d'un bâtiment doit être organisée afin d'être rapide et d'éviter des phénomènes de panique.

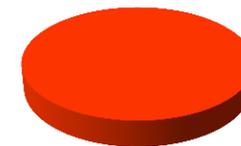
OBJECTIF

- Former et préparer vos collaborateurs à l'évacuation de vos locaux.

PROGRAMME

- Connaître les règles, les consignes et les moyens permettant d'assurer une évacuation,
- Connaître les dangers liés aux fumées d'incendie.
- Savoir organiser l'évacuation d'un bâtiment en toute sécurité (Guide et Serre-file).
- Connaître la conduite à tenir avec les personnes handicapées.

Répartition Pédagogique



- Théorie
- Pratique

Durée : 8 à 20 Heures



Phénix Conseils
*Les spécialistes de l'incendie
et des risques*



Public concerné :

- Tout le personnel amené à porter un appareil de protection respiratoire isolant (ARI).

Cadre réglementaire :

- Code du Travail :
 - art. L4141-2.
 - art. R4323-106.
- Norme S76-005.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agréés CNPP.
- Certifiés INSSI.

**Réalisation
des prestations
Français / Anglais.**



Version du 30/10/2018



Formation Initiale Appareils Respiratoires Isolants (ARI)

Le port d'un **Appareil Respiratoire Isolant (ARI)** engendre des contraintes physiques et psychologiques, qu'il est nécessaire de maîtriser afin d'agir en toute sécurité.

Notre formation au port de l'ARI (**imposée par la réglementation**) vous apprendra à connaître les règles de sécurité à respecter et les conditions de travail en binôme en toute sécurité.

OBJECTIF

- Etre capable d'utiliser un ARI en toute sécurité.

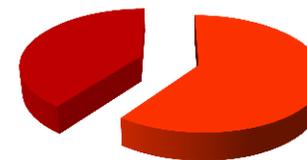
PROGRAMME

- Structure et organisation du programme de protection respiratoire de l'établissement.
- Composition et effets des substances dangereuses de l'établissement.
- Conséquence d'une carence en O₂ sur le corps humain.
- Aspects physiologiques et psychologiques du porteur.
- Apporter les connaissances techniques sur l'utilisation de l'ARI.
- Connaître les mesures de sécurité de l'utilisation de l'ARI.
- Savoir effectuer la reconnaissance d'un local enfumé en binôme.
- Effectuer les tests d'aptitude au port de l'ARI.

NOTA

Les vêtements pouvant être portés avec l'ARI, doivent être fournis par l'entreprise afin d'être utilisés lors des exercices pratiques.

Répartition Pédagogique



- Théorie
- Pratique

phenix-conseils.com
ingénierie.audits.conseils.formations

ZI Daudel - 17, rue Jean-Baptiste Colbert 26700 PIERRELATTE Tél. : 04.75.27.94.84 - Fax : 04.75.27.96.92
contact.f@phenix-conseils.com - www.phenix-conseils.com

33

Durée : 1/2 journée

Publics concernés :

- Tout le personnel devant effectuer des travaux par points chauds ou rédiger des permis de feu

Cadre réglementaire :

- Code du Travail : art. R4512-7.
- Arrêté du 19 mars 1993.

Cadre prescriptif :

- Préconisation des assureurs (APSA).
- Règlement intérieur des établissements.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs-pompiers de Paris,
- Agrés CNPP.
- Certifiés INSSI.

**Réalisation
des prestations
Français**



Formation Permis de Feu

Le Permis de Feu est établi dans un but de prévention contre les risques d'incendie et d'explosion liés aux travaux par points chauds (chalumeau et arc électrique notamment). Pour chaque intervention de ce type, la personne qui la réalise doit être habilitée pour ce travail et doit être en possession d'un Permis de Feu précisant l'analyse des risques et les moyens de protection à mettre en place.

OBJECTIF

- Réduire les risques d'incendie que génèrent les travaux par points chauds.

PROGRAMME

- Rappel sur la réglementation et l'organisation de l'entreprise.
- Connaître les responsabilités des différents acteurs.
- Connaître les dangers des travaux par points chauds.
- Savoir effectuer l'analyse des risques liés à ces travaux.
- Connaître les mesures à prendre avant, pendant et après ces travaux.
- Savoir déterminer et dimensionner les protections à mettre en place.
- Savoir rédiger un permis de feu.

Répartition Pédagogique



- Théorie
- Pratique

Durée : adaptée à l'entreprise



Public concerné :

- Toute personne amenée à travailler dans des zones à risques d'explosion.

Cadre réglementaire :

- Code du Travail :
- Art R 4227-49.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Spécialistes Interventions risques chimiques.
- Agréés CNPP.
- Certifiés INSSI.

Réalisation des prestations Français / Anglais.



Formation au risque ATEX

Les atmosphères explosives présentent des risques que tout employeur doit prendre en considération. En France, on recense plus d'une explosion de poussière par jour.

Ces explosions souvent spectaculaires et parfois mortelles, ont des effets dévastateurs aussi bien sur l'Homme et l'Environnement que sur les constructions.

C'est pourquoi leur prévention fait l'objet d'une réglementation spécifique imposant, entre autres, la formation des travailleurs.

OBJECTIF

- Connaître les risques liés aux Atmosphères Explosives.

PROGRAMME

- Connaître la phénoménologie des explosions (gaz, vapeur ou poussières).
- Connaître la réglementation ATEX.
- Connaître les matériels ATEX.
- Connaître les modes d'intervention en zones ATEX.
- Connaître le zonage ATEX de l'entreprise.
- Connaître les consignes applicables.
- Connaître les mesures opérationnelles et organisationnelles de protection applicables sur le site.

Répartition Pédagogique



- Théorie
- Pratique

Durée : 1 journée



Phénix Conseils
*Les spécialistes de l'incendie
et des risques*



Publics concernés :

- Toute personne habilitée à intervenir en cas de début d'incendie, ou participer à l'évacuation d'un bâtiment.

Cadre prescriptif :

- Règle APSAD R6.

Recyclage :

- Exercices et essais périodiques tous les ans.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agréés CNPP.
- Certifiés INSSI.

**Réalisation
des prestations
Français / Anglais.**



Formation Equipier de Première Intervention (EPI)

Savoir intervenir individuellement sur un début d'incendie

Les risques d'incendie sont omniprésents. L'entreprise est l'un des lieux où il convient de prévenir ces risques pour préserver l'outil de travail. Seule l'action rapide et efficace de chacun peut permettre de les maîtriser.

C'est l'organisation de l'action des équipiers de 1^{ère} intervention qui permettra de garantir la sécurité des personnes et des biens.

OBJECTIF

- Organiser les premiers secours en cas d'incendie.

PROGRAMME

- Connaître l'organisation et les consignes de sécurité de l'entreprise.
- Savoir donner l'alerte et organiser l'évacuation en cas de début d'incendie.
- Savoir utiliser individuellement et efficacement les moyens de premiers secours en toute sécurité.
- Savoir accueillir les équipiers de 2nde intervention ou les secours spécialisés.

Répartition Pédagogique



- Théorie
- Pratique

Durée : adaptée à l'entreprise

Pré-requis :

- Equipiers de 1^{ère} intervention.

Public concerné :

- Personnel formant l'équipe de 2nde intervention.

Cadre réglementaire :

- Arrêté du 31 Décembre 1999 modifié (RTGE).

Cadre prescriptif :

- Règle APSAD R6.

Recyclage :

- Plusieurs fois par an.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agréés CNPP.
- Certifiés INSSI.

Réalisation des prestations Français / Anglais.



Formation Equipier de Seconde Intervention (ESI)

Savoir intervenir en équipe sur un début d'incendie

Dans les industries complexes, la réglementation ou les assureurs impose(nt) de constituer des équipes d'intervention contre l'incendie. L'organisation et la formation de ces équipes sont primordiales pour assurer leur efficacité en toute sécurité.

OBJECTIF

- Savoir s'organiser en équipe pour lutter contre l'incendie.

PROGRAMME (adaptable à l'entreprise)

- Savoir détecter et réduire les risques d'incendie,
- Savoir effectuer en équipe, une opération de sauvetage de victime en milieu enfumé ou toxique.
- Connaître la marche générale des opérations et la méthode de raisonnement tactique.
- Savoir utiliser en équipe, les moyens de lutte contre l'incendie à disposition dans l'établissement.
- Intervenir efficacement dans l'attente des secours extérieurs à l'entreprise.
- Connaître les règles de base et les matériels de prévention et de protection incendie.
- Savoir communiquer avec les Autorités.
- Savoir accueillir et guider les secours spécialisés.

Répartition Pédagogique



- Théorie
- Pratique

*Durée : adaptée à
l'entreprise*



Phénix Conseils
*Les spécialistes de l'incendie
et des risques*



Publics concernés :

- Tous les salariés exposés à des risques chimiques ou radiologiques.
- Equipes d'interventions spécialisées.



Intervention face aux Risques Chimiques et Radiologiques

Formations spécialisées et adaptées aux entreprises présentant des risques chimiques ou radioactifs.

OBJECTIFS

- Savoir intervenir en cas d'accidents mettant en jeu des produits chimiques ou radioactifs.
- Connaître la marche générale des opérations et la méthode de raisonnement tactique spécifiques aux interventions chimiques et radiologiques.

PROGRAMMES (adaptable à l'entreprise)

RISQUES CHIMIQUES

- Connaître les dangers des produits chimiques du site,
- Identifier les situations à risques.
- Savoir prévenir et protéger du sur-accident.
- Connaître les procédures d'intervention.
- Savoir s'organiser et réagir en cas d'accident ou d'incident chimique.
- Connaître et mettre en œuvre les moyens spécialisés.

RISQUES RADIOLOGIQUES

- Connaître et identifier les risques liés à l'exposition aux sources radioactives.
- Connaître les procédures de l'établissement, ainsi que les règles de prévention et de protection contre la contamination.
- Savoir s'organiser et réagir en cas d'accident ou d'incident radiologique.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Brevet d'intervention face aux risques chimiques et radiologiques.

**Réalisation
des prestations
Français / Anglais.**



phenix-conseils.com
ingénierie.audits.conseils.formations

ZI Daudel - 17, rue Jean-Baptiste Colbert 26700 PIERRELATTE Tél. : 04.75.27.94.84 - Fax : 04.75.27.96.92
contact.f@phenix-conseils.com - www.phenix-conseils.com

Durée : 2 jours

Publics concernés :

- Dirigeants.
- Chefs de service,
- Techniciens supérieurs.

Nos formateurs :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agréés CNPP.
- Certifiés INSSI.
- Directrice agence de communication.
- Responsable Communication diplômé de l'ESJ Paris (Ecole Supérieure de Journalisme).
- Officiers de garde.
- PC de crise lors des PUI pour de grands groupes :
 - AREVA.
 - CEA.
 - CNES.
 - Ariane Espace Kourou.

**Réalisation
des prestations
Français / Anglais.**



Formation Gestion et Communication de Crise

A l'heure où les phénomènes de crise s'accroissent et s'amplifient, aucune entreprise n'est à l'abri : accidents, mise en cause managériale, attaques environnementales, défaillance produit, ... une crise apparaît souvent à l'improviste et vous place en état d'urgence. Pourtant, une crise n'a pas que des aspects négatifs... En effet, une crise bien gérée peut devenir une opportunité managériale ou communicationnelle pour votre entreprise.

OBJECTIFS

- Savoir faire-face à une situation de crise.
- Sauvegarder l'image de marque de l'entreprise.
- Sauvegarder les parts de marché.

PROGRAMME

- Connaître les méthodes de gestion des risques.
- Connaître les méthodes de gestion de crise.
- Savoir identifier les situations de crise.
- Savoir s'organiser en cas de crise interne ou externe à l'entreprise.
- Savoir réagir en cas de crise prévue ou imprévue.
- Savoir élaborer un plan de survie et un plan de redémarrage des activités.
- Savoir communiquer en interne et en externe.
- Savoir rédiger un communiqué de presse.
- Savoir communiquer avec la presse écrite ou télévisée.

Répartition Pédagogique



- Théorie
- Pratique



Etablissements concernés :

- CNPE EDF.

Nos qualifications :

- Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Certificat technique incendie du CNPP.
- Diplôme de chef de sécurité incendie en ERP (SSIAP 3).
- Connaissance des référentiels EDF.

**Réalisation
des prestations
Français**



Assistance technique Incendie – Arrêt de Tranche nucléaire

La prévention et la protection incendie sont des soucis majeurs pendant les travaux d'arrêt de tranche.

Contrôler les activités à risque incendie.

C'est pourquoi il est nécessaire de disposer d'une ressource compétente dédiée à l'analyse des risques et assurer une présence de terrain quotidienne afin d'adopter de bonnes pratiques, assurer la gestion des risques et des déclenchements intempestifs de la détection incendie liées aux travaux par points chauds.

OBJECTIFS

PHASE DE PRÉPARATION

- Identifier, en collaboration avec le projet d'arrêt et les métiers, les activités à risque incendie lors des AT : gestion des charges calorifiques, utilisation des produits inflammables, activités par points chaud, rupture de sectorisation incendie.
- Réaliser une analyse de risque incendie de ces activités.
- Déterminer les mesures compensatoires et les dispositions à mettre en œuvre afin de limiter les risques d'incendie.
- Rédiger une note de synthèse spécifique « risque incendie du projet d'AT ».

PHASE DE RÉALISATION

- Appui/conseil aux métiers dans le cadre de l'élaboration des permis de feu et des analyses de risques incendie.
- Contrôle de la mise en œuvre du processus permis de feu pendant et en amont/aval des activités.
- Vérification et contrôle de la bonne application des mesures compensatoires et parades sur les chantiers.
- Assurer la gestion de la détection incendie impactée par les permis de feu.
- Présence terrain quotidienne en collaboration avec la cellule chargée des plans de prévention (PP86).
- Synthèse hebdomadaire de la prévention incendie en réunion de projet.
- Participation à la réunion hebdomadaire sécurité pour sensibiliser les intervenants au risque incendie.
- Contrôle régulier par sondage des aires de stockage et d'entreposage à périodicité hebdomadaire.
- Rédaction des compte rendus de visite terrain.

Cadre réglementaire :

- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014.

Etablissements concernés :

- Immeubles d'habitation collectifs ou individuels.

Nos qualifications :

- Anciens sapeurs-pompiers de Paris.
- Brevet de prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.
- Certificat technique incendie du CNPP.
- Diplôme de chef de sécurité incendie en ERP (SSIAP 3).

**Réalisation
des prestations
Français**



Implantation de détecteurs de fumées dans les locaux d'habitation

La réglementation française impose à tous les propriétaires de locaux d'habitation d'y implanter au moins un détecteur avertisseur autonome de fumées (DAAF).
Pour les immeubles de 3ème et 4ème familles des dispositions complémentaires doivent être réalisées.

Cette obligation doit être respectée au 8 Mars 2015.

L'EXIGENCE :

- Implanter dans les immeubles d'habitation collectifs ou individuels au moins un DAAF dans les parties privatives.

A QUI INCOMBE L'EXIGENCE

- Au propriétaire.

L'OFFRE PHENIX CONSEILS

- Fourniture de détecteurs avertisseur autonomes de fumées (DAAF) conforme à la norme européenne NF EN 14604.
- Visite permettant de déterminer l'emplacement le plus judicieux du DAAF et pose de l'appareil.
- Conseil sur l'implantation éventuelle de détecteurs supplémentaires.
- Contrôle fonctionnel en intégrant la configuration des lieux.
- Conseil verbaux relatifs à la prévention incendie du logement et remise d'une plaquette d'informations.
- Remise d'une attestation à remplir et à transmettre à votre assureur.
- Pour les immeubles de 3ème et 4ème familles : Vérification des dispositions d'isolement des locaux poubelles, des sous-sols avec les étages (PC avant 5/03/1987).
- Pour tous les logements collectifs : Vérification de l'existence des plans de sous-sols et RDC (halls d'entrée, accès escaliers et ascenseurs) et des consignes.



Etablissements concernés :

- Industries, ICPE, habitations, ERP.

Nos qualifications :

- Agrément Institut Supérieur de Sécurité Incendie du CNPP.
- Certificat technique incendie du CNPP.
- Diplôme de chef de sécurité incendie en ERP (SSIAP 3).
- Brevet national de prévention incendie.

***Réalisation
des prestations
Français / Anglais.***



Assistance technique Assurances

Analyser et gérer

les activités à risque incendie.

Le risque incendie est un des risques majeurs aux enjeux économiques importants pour les assurances.

Les préventeurs de PHENIX CONSEILS, forts de leur expérience et de leurs qualifications, accompagnent les assureurs ou leurs clients dans l'analyse et la gestion de ce risque.

OBJECTIFS

- Visites de risques, cartographie et réduction des risques.
- Audits de conformité réglementaire.
- Etudes de vulnérabilité incendie (APSAD R11).
- Identification des points névralgiques et des points vulnérables des entreprises.
- Elaboration des plans de traitement et de réduction des risques incendie, plans de survie et redémarrage des activités.
- Suivi des plans de traitement.
- Mise à disposition d'experts ou de spécialistes incendie.
- Préparation et accompagnement lors des visites des Autorités de tutelles ou ingénieurs prévention assurances.
- Assistance au suivi de chantier suite aux préconisations d'assurances.
- Formations techniques des collaborateurs de compagnies d'assurances.
- Etudes techniques d'implantation des moyens de secours.
- Formations spécialisées (prévention, protection, gestion de crise, permis de feu).
- Veilles technologiques sur la réduction des risques.